

Envoyé en préfecture le 12/06/2026  
Reçu en préfecture le 12/06/2026  
Publié le  
ID : 001-210101739-20260608-2026\_089\_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE FACTURES RELEVANT DU  
PÉRISCOLAIRE (7.1)

**L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17 heures,** le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mai 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **29 mai 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, BOUILLOT, PONTILLE, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, FILLION (conseillers).

**Pouvoir :**

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme ZELLER,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,  
Mme VUILLIOT donne pouvoir à M. LEVITRE,  
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,  
M. SIGAUD donne pouvoir à Madame LUZZI,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GAYET-CHICHIGNOUD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relative aux collectivités locales,

**VU** le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

**VU** l'avis de la commission « Finances et Intercommunalité » du 19 mai 2026,

**CONSIDÉRANT** l'incapacité d'une famille de régler les factures ci-dessous mentionnées,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **ACCÉPTE** les remises gracieuses suivantes :

- Facture d'octobre 2025 (n°2502006804) pour 77,20 €
- Facture de novembre 2025 (n°2502007564) pour 115,80 €
- Facture de décembre 2025 (n°2502008326) pour 84,92 €
- Facture de janvier 2026 (n°2602000719) pour 123,52 €.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 juin 2026.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**

  


Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 12 juin 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 12 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260608-2026\_089\_DEL-DE

